

FACE À LA FOURNAISE CAPITALISTE,

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !



Les médias ne cessent de ressasser les bulletins météo et les vagues de chaleur, tandis que le capitalisme français accumule les records funèbres : champion d'Europe de la mortalité au travail. Sous la fournaise, l'exploitation reste d'une froideur glaçante. L'inspection du travail, totalement débordée, a dû intervenir 1 717 fois durant l'été 2024, avec 7 décès recensés, et déjà 2 de plus en 2025 selon Santé publique France. Dans la Drôme, un jeune de 19 ans est mort d'hyperthermie en mai 2026, sacrifié sur un toit brûlant ; les accidents s'enchaînent. Pour la FNIC-CGT, ce n'est pas que la météo qui tue, mais la quête du profit jusqu'à l'épuisement fatal. Face au terrorisme patronal, organisons la riposte de classe !

**C'EST LA PRODUCTION ANARCHIQUE DU CAPITAL
QUI FAIT PÉTER LE CLIMAT !**

La CGT rejette l'injonction à l'« adaptation » individuelle. Les patrons doivent payer la sécurisation des infrastructures, pas les travailleurs de leur vie pour préserver les profits.

Le patronat appliquera-t-il le dernier décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur ? Non, sans révolte. Calfeutrés dans leurs bureaux climatisés, ils ne cèdent rien par philanthropie.

Quelques éléments :

1. Plan par paliers : des mesures préventives automatiques selon Météo-France.

2. Inscription au DUERP : le risque de « chaleur intense » doit y figurer.

3. Mesures concrètes imposées aux employeurs

Eau fraîche : obligation stricte d'eau potable pour tous.

Aménagement des postes : zones ombragées, locaux climatisés pour les pauses, réduction du rayonnement et fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés (vêtements respirants, voire vestes refroidissantes).

Formation : sensibilisation obligatoire aux risques.

4. Protection des publics vulnérables

5. Contrôles accrus : l'Inspection du travail peut infliger des amendes et mises en demeure.

La CGT n'attend pas que le capital compte ses morts : face au chaos climatique engendré par le capital, la santé ouvrière est un droit à arracher par le rapport de force. Il faut adapter le travail à l'homme, non l'inverse. Nos exigences immédiates : Seuils contraignants : alerte dès 28°C (travail physique) et danger avéré à 30°C. Réduction du temps de travail : Journées de 4h max sans perte de salaire en cas d'alerte orange. Horaires aménagés : Postes du matin ou de nuit pour éviter les pics de chaleur. Pauses payées : Arrêts réguliers et rémunérés dans des locaux rafraîchis. Protection des personnes vulnérables : absences garanties (femmes enceintes, malades, seniors).

Si le capital refuse de plier, la FNIC-CGT imposera le blocage. Face à la fournaise mortelle, nous enjoignons le prolétariat à exercer son droit de retrait (Article L. 4132-1) avec maintien intégral du salaire.

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS N'EST PAS NÉGOCIABLE : PAS UNE HEURE DE PRODUCTION SANS PROTECTION, SALAIRE MAINTENU. LE DROIT DE RETRAIT EST UNE ARME DE LÉGITIME DÉFENSE DE CLASSE.